



MODIFICATION N° 4 DATÉE DU 23 JUIN 2026 APPORTÉE AU PROSPECTUS SIMPLIFIÉ DATÉ DU 13 AOÛT 2025, DANS SA VERSION MODIFIÉE PAR LA MODIFICATION N° 1 DATÉE DU 14 NOVEMBRE 2025, PAR LA MODIFICATION N° 2 DATÉE DU 15 AVRIL 2026 ET PAR LA MODIFICATION N° 3 DATÉE DU 17 AVRIL 2026

À l'égard des parts des catégories Plus, Plus T4, Plus T6, Plus-H, Plus-H T4, Plus-H T6, Plus-F, Plus-F T4, Plus-F T6, Plus-FH, Plus-FH T4, Plus-FH T6, Plus-N, Plus-N T4, Plus-N T6, Plus-NH, Plus-NH T4, Plus-NH T6, S, SM, O et OH du **Mandat privé d'actifs réels CIBC** (le « *Fonds* »).

Le présent document constitue la modification n° 4 datée du 23 juin 2026 apportée au prospectus simplifié daté du 13 août 2025 (le « *prospectus simplifié* »), lequel devrait être lu compte tenu des renseignements figurant aux présentes. Tous les termes clés qui sont utilisés aux présentes sans y être par ailleurs définis ont le sens qui leur est attribué dans le prospectus simplifié.

RÉSUMÉ DE LA MODIFICATION

Changement concernant les sous-conseillers en valeurs

Avec prise d'effet le 1^{er} juillet 2026 ou vers cette date, Cohen & Steers Capital Management, Inc. et Maple-Brown Abbott Ltd. fourniront des services de gestion de placements à titre de sous-conseillers en valeurs au Fonds, en remplacement de Brookfield Public Securities Group LLC.

Par conséquent, le prospectus simplifié est modifié comme suit.

MODIFICATIONS PARTICULIÈRES

Avec prise d'effet le 1^{er} juillet 2026 ou vers cette date, les modifications suivantes sont apportées au prospectus.

1. Les renseignements à l'égard du Fonds qui figurent dans le tableau de la page 16 sous le titre « *Sous-conseillers en valeurs* » sont supprimés et remplacés par ce qui suit :

Nom du Fonds	Sous-conseiller(s) en valeurs
Mandat privé d'actifs réels CIBC	Cohen & Steers Capital Management, Inc. New York, États-Unis. ²⁶ Maple-Brown Abbott Ltd. Sydney, Australie. ²⁷

²⁶ Sous-conseiller en valeurs non résident.

²⁷ Sous-conseiller en valeurs non résident, non inscrit à titre de conseiller au Canada.

2. Les renseignements à l'égard de Brookfield Public Securities Group LLC qui figurent à la page 18 sont supprimés.

3. Les renseignements à l'égard du Fonds figurant à la rubrique « *Nom, constitution et genèse des Fonds* » à la page 140 sont complétés par le point suivant :

« • Avec prise d'effet le 1^{er} juillet 2026 ou vers cette date, Cohen & Steers Capital Management, Inc. et Maple-Brown Abbott Ltd. remplacent Brookfield Public Securities Group LLC à titre de sous-conseillers en valeurs; »

4. Les renseignements à l'égard de l'indice de référence du Fonds figurant à la sous-rubrique « *Méthode de classification du risque de placement* » de la rubrique « *Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?* » à la page 146 sont supprimés et remplacés par ce qui suit :

Fonds	Indice de référence
Mandat privé d'actifs réels CIBC	<p>L'indice FTSE Global Core Infrastructure 50/50 Net Tax Total Return (\$ CA) à raison de 50 % et l'indice FTSE EPRA/NAREIT Developed Real Estate Net (\$ CA) à raison de 50 % ou, pour les catégories couvertes du Fonds, l'indice FTSE Global Core Infrastructure 50/50 Net Tax Total Return (Hedged to CAD) à raison de 50 % et l'indice FTSE EPRA/NAREIT Developed Real Estate Net (devise locale) à raison de 50 %.</p> <p>L'ancien indice de référence, indiqué ci-dessous, a été modifié avec prise d'effet le 1^{er} juillet 2026 ou vers cette date afin de mieux refléter la composition stratégique de l'actif du Fonds :</p> <p>L'indice Dow Jones Brookfield des infrastructures mondiales (\$ CA) à raison de 50 %, l'indice FTSE EPRA/NAREIT Developed Real Estate Net (\$ CA) à raison de 40 %, l'indice Bank of America Merrill Lynch Global High Yield (\$ CA) à raison de 7 %, l'indice Bank of America Merrill Lynch Global Broad Market Corporate (\$ CA) à raison de 3 % ou, pour les catégories couvertes du Mandat, l'indice Dow Jones Brookfield des infrastructures mondiales (devise locale) à raison de 50 %, l'indice FTSE EPRA/NAREIT Developed Real Estate Net (devise locale) à raison de 40 %, l'indice Bank of America Merrill Lynch Global High Yield (devise locale) à raison de 7 % et l'indice Bank of America Merrill Lynch Global Broad Market Corporate (devise locale) à raison de 3 %.</p>

5. Le tableau de description de l'indice de référence figurant à la sous-rubrique « *Méthode de classification du risque de placement* » de la rubrique « *Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?* » à la page 150, est modifié par la suppression de « *Indice Dow Jones Brookfield des infrastructures mondiales* » et par l'ajout de l'indice de référence et de la description qui suivent :el

Indice de référence	Description
Indice FTSE Global Core Infrastructure 50/50 Net Tax Total Return	L'indice offre aux participants une interprétation sectorielle des infrastructures et ajuste l'exposition à certains sous-secteurs des infrastructures. La pondération des titres constitutifs de ces indices est ajustée dans le cadre de l'examen semestriel selon trois grands secteurs d'activités, soit 50 % pour les services aux collectivités, 30 % pour le transport, y compris un plafonnement de 7,5 % pour les chemins de fer, et un mélange de 20 % pour d'autres secteurs, notamment les pipelines, les satellites et les tours de télécommunications. Les pondérations des sociétés au sein de chaque groupe sont ajustées proportionnellement à leur capitalisation boursière investissable.

6. La rubrique « *Sous-conseiller en valeurs* » sous le titre « *Détail du Fonds* » à la page 411 est supprimée et remplacée par ce qui suit :

« **Sous-conseillers en valeurs** :

Cohen & Steers Capital Management, Inc., New York, États-Unis⁵³

Maple-Brown Abbott Ltd., Sydney, Australie⁵⁴ »

⁵³ Sous-conseiller en valeurs non résident.

⁵⁴ Sous-conseiller en valeurs non résident, non inscrit à titre de conseiller au Canada.

7. Les première, deuxième et troisième puces de la sous-rubrique « *Stratégies de placement* » de la rubrique « *Quels types de placement le Fonds fait-il?* » aux pages 411 et 412 sont supprimées et remplacées par ce qui suit :

« • prévoit investir dans des sociétés liées aux infrastructures;

• prévoit investir dans des sociétés immobilières des États-Unis et d'ailleurs, y compris des fiducies de placement immobilier (FPI) et des entités semblables aux FPI. Les FPI sont des sociétés qui détiennent des participations dans des biens immobiliers ou dans des prêts liés à des biens immobiliers ou d'autres participations, et leur revenu se compose principalement de loyers tirés de biens immobiliers dont elles sont propriétaires et qui sont producteurs de revenu et de gains en capital réalisés à la vente de ces biens;

• peut investir dans des sociétés de toute capitalisation boursière;

• peut investir dans diverses régions et divers pays, y compris dans des marchés émergents;

• peut également investir dans des titres de sociétés étrangères sous forme de certificats américains d'actions étrangères (CAAE), de certificats internationaux d'actions étrangères (CIAE) et de certificats européens d'actions étrangères (CEAE); »

8. Les types de risques de placement suivants, sous la rubrique « *Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?* » aux pages 412 et 413, sont supprimés :

« • risque lié aux obligations à faible cote

• risque lié au remboursement anticipé

• risque lié aux titres d'emprunt d'État »

DROITS DE RÉOLUTION ET SANCTIONS CIVILES

La législation sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous confère un droit de résolution à l'égard d'un contrat d'achat de titres d'OPC, que vous pouvez exercer dans les deux jours ouvrables de la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds, ou un droit d'annulation par rapport à votre souscription, que vous pouvez exercer dans les 48 heures de la réception de la confirmation de votre ordre d'achat. Dans le cas d'un programme de versements préautorisés, si vous n'avez pas demandé de recevoir les aperçus du fonds ultérieurs, vous ne disposerez de ce droit de résolution qu'à l'égard de votre souscription initiale.

La législation sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous permet également de demander la nullité d'un contrat d'achat de parts d'un OPC et un remboursement, ou des dommages-intérêts, si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent des informations fausses ou trompeuses sur l'OPC. Ces droits doivent habituellement être exercés dans des délais déterminés.

Pour plus d'information, on se reportera à la législation en valeurs mobilières de la province ou du territoire concerné et on consultera éventuellement un avocat.

Attestation du Fonds, du gestionnaire et du promoteur

Mandat privé d'actifs réels CIBC

(le « Fonds »)

Le 23 juin 2026

La présente modification n° 4 datée du 23 juin 2026, ainsi que le prospectus simplifié daté du 13 août 2025, dans sa version modifiée par la modification n° 1 datée du 14 novembre 2025, par la modification n° 2 datée du 15 avril 2026 et par la modification n° 3 datée du 17 avril 2026, et les documents qui y sont intégrés par renvoi, dans leur version modifiée, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres visés par le prospectus simplifié en sa version modifiée, conformément à la législation en valeurs mobilières de chacune des provinces et de chacun des territoires du Canada, et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.

Signé « Eric Bélanger »

Eric Bélanger

Président et chef de la direction

Gestion d'actifs CIBC inc.

Signé « Winnie Wakayama »

Winnie Wakayama

Chef des finances

Gestion d'actifs CIBC inc.

Au nom du conseil d'administration de Gestion d'actifs CIBC inc. à titre de fiduciaire, de gestionnaire et de promoteur des Fonds.

Signé « Wilma Ditchfield »

Wilma Ditchfield

Administratrice

Signé « Robert Cancelli »

Robert Cancelli

Administrateur